



Baccalauréat  
Professionnel

# Aménagements paysagers

Apprentissage

“La terre, le coeur  
de nos métiers”

Angers

## Les établissements agricoles publics de Maine-et-Loire

[www.eap49.educagri.fr](http://www.eap49.educagri.fr)

### Conditions d'admission

- Les jeunes de 16 à 25 ans,
- Les jeunes ayant 15 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée en formation et sortant de 3<sup>ème</sup> générale ou technologique.

Préinscription à partir de janvier

### Comment s'inscrire

Les dossiers de candidature sont à retirer auprès du secrétariat du site de formation ou sur le site internet :

[www.cfaa49-edgard-pisani.com](http://www.cfaa49-edgard-pisani.com)

Après avoir retourné votre dossier complété auprès du secrétariat apprentissage Angers Le Fresne concerné, vous serez convoqué pour une demi-journée de validation de projet.

Votre inscription ne sera définitive qu'après signature du contrat d'apprentissage avec une entreprise du secteur concerné.

CFA A 49 Edgard Pisani

Site Angers Le Fresne

CFAA 49  
SITE D'ANGERS



Le Fresne

B.P. 43627  
49036 ANGERS cedex 01  
Tél. 02 41 68 60 03  
Fax 02 41 68 56 62  
[cfppa.angers@educagri.fr](mailto:cfppa.angers@educagri.fr)  
[www.cfaa49-edgard-pisani.com](http://www.cfaa49-edgard-pisani.com)

## Métiers Visés

- Encadrant technique
- Agent des collectivités territoriales
- Ouvrier Qualifié
- Jardinier
- Chef d'équipe

## Conditions d'exercice

Le chef d'équipe organise et supervise les travaux du personnel sur un chantier de création, d'aménagement ou d'entretien d'un espace vert (de l'interprétation de plans jusqu'aux fiches de bilan de chantier). Il participe à l'exécution des travaux paysagers (préparation des sols, semis, engazonnement, traitement, etc.) et travaille dans une entreprise de paysage ou en collectivité territoriale. Il est responsable de son équipe devant le conducteur de travaux ou le chef d'entreprise. Ses fonctions varient selon la taille de l'entreprise et peuvent inclure une participation à la gestion de chantier. Le chef d'équipe et son équipe se déplacent régulièrement. Son rythme est plus soutenu au printemps et en période estivale. Le chef d'équipe peut être amené à apporter des conseils sur le choix et l'entretien des végétaux en complément du chef d'entreprise.

## Contenu de la formation

### Enseignements professionnels

- Sciences et techniques des agroéquipements
- Sciences économiques, sociales et de gestion
- Gestion de l'entreprise
- Aménagements paysagers
- Gestion d'un chantier
- Connaissance des végétaux
- Physiologie de la plante, technologies paysagères
- CACES

### Enseignements généraux

- Français / Communication
- Education socio-culturelle
- Langue vivante (anglais)
- Histoire-géographie
- Education physique et sportive
- Mathématiques
- Informatique
- Biologie-écologie
- Physique-chimie

## Durée

Le Bac Professionnel peut être préparé :

- en 3 ans à l'issue de la 3<sup>ème</sup>
- en 2 ans après un diplôme de niveau V (CAPA, BPA) ou après une 2<sup>nde</sup> générale ou technologique ou réorientation après 1<sup>ère</sup> ou Terminale Bac.

Seul le positionnement du futur apprenti déterminera la durée de sa formation.

Le contrat de formation individualisée (durée, modalité, contenu) prend en compte les acquis des candidats.

Des cours spécifiques de soutien peuvent être proposés aux apprentis pour leur permettre de combler leurs lacunes et suivre plus facilement la formation.

## Moyens pédagogiques

Le Centre vous assiste dans les formalités, notamment pour la mise en oeuvre du contrat d'apprentissage.

- Formation qui alterne des périodes au centre et en entreprise.
- Intervenants professionnels spécialisés.
- Applications pratiques en création et en entretien.
- Équipements et matériels professionnels.

## Conditions d'obtention du diplôme

Le bac professionnel est présenté au terme du contrat d'apprentissage (2 ou 3 ans).

L'examen comporte sept épreuves obligatoires. Celles-ci s'appuient sur des épreuves terminales, et sur des contrôles en cours de formation (C.C.F).

Présentation aux épreuves du BEPA Travaux paysagers durant les deux premières années.

Les apprentis ayant obtenu le diplôme s'assurent une qualification de niveau IV.

## Poursuite de formation

- BTSA Aménagements paysagers,
- Certificat de Spécialisation Taille et soins des arbres,
- Certificat de Spécialisation Maçonnerie paysagère,
- CQP Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers,
- et autres spécialisations accessibles avec un niveau IV...

